

Arrêté portant nomination des membres du jury de MASTER 1

Mention : ETUDES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

Parcours : Ingénierie en projets européens ; Métiers de la solidarité internationale ; Paix, négociations internationales et diplomatie

La Présidente de Nantes Université,

Sur proposition du Directeur de l'UFR d'Histoire, Histoire de l'art et Archéologie

En date du 12/12/2025

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L.612-2, L.612-3, L.613-1 et L.613-2 ;

Vu le Décret n° 2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts, notamment son article 32-13° ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master modifié ;

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 accréditant Nantes Université en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de la formation citée en en-tête du document au titre de l'année universitaire 2025-2026 est établie comme suit :

- Est nommée **Présidente du jury** :

Nom - Prénom

Grade (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs)

PAUTHIER Céline

Maître de conférences des universités

- Sont par ailleurs nommés **membres du jury** :

Nom - Prénom

Grade et établissement de rattachement

JESNE Fabrice

Maître de conférences HDR des universités

MALOYAN Diana

Professeur agrégé

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : La directrice générale des services de Nantes Université et le directeur de l'UFR sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12/12/2025.

Le Directeur de l'UFR
Bernard MICHON

La Présidente de Nantes Université,
Carine BERNAULT


Nantes
Université

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
le Vice-Président Formation
et Education Ouverte

Arnaud GUEVEL